



Assemblée générale - copropriété

Par **claire**, le **13/09/2009** à **14:20**

Bonjour,
Je suis syndic bénévole d'une petite copropriété (4 appartements). J'ai envoyé la convocation : 2 copropriétaires seront absents. L'assemblée peut-elle avoir lieu ?
Merci pour votre réponse

Par **Marion2**, le **13/09/2009** à **19:18**

Bonjour,
Dans la mesure où les convocations ont été envoyées en recommandé AR ou remises contre émargement, vous pouvez tenir cette Assemblée Générale.
Le quorum a disparu depuis plusieurs années de la loi sur la copropriété.
Cordialement.